

INTERVENIR EN ESPACE CONFINE

Objectif de la formation :

Acquérir les connaissances et les compétences nécessaires permettant de travailler en toute sécurité dans un espace classé « confiné ». Et le cas échéant, savoir réagir à un évènement indésirable.

Public :

Tout salarié devant exécuter des travaux dans une enveloppe ou une enceinte présentant un ensemble de risques, qui ne saurait être suffisamment réduit ou maîtrisé

Contenu :

Acquisition de connaissances sur les problématiques et les différents risques :

- Définitions, analyse statistiques des accidents, les différents ouvrages,
- Les dangers, les risques : gaz, chute, effondrement...

Acquisition de connaissances sur les mesures de prévention et de l'intérêt des procédures :

- Les exigences de l'entreprise et ses mesures de prévention,
- Les équipements de protection individuels et collectifs
- L'évaluation des risques

Acquisition des compétences nécessaires à la mise en œuvre :

- Analyser la demande
- Identifier les dangers et les risques
- Préparer et organiser l'intervention
- Mettre en œuvre les équipements de travail et de protection
- Définir et appliquer la procédure d'urgence en cas d'accident

Appréhender les contraintes physiques et sensorielles, anticiper les décisions

- Réagir en cas de malaise d'un intervenant
- Gérer le temps de travail
- Faciliter le travail de l'opérateur

Modalités de mise en œuvre :

Apports d'informations, échanges d'expériences, études de cas, exercices d'applications
Mise en situations professionnelles

Durée de la formation :

2 journées, soit 14 heures (+ 1 journée si mise en œuvre d'appareils respiratoires)

Effectif stagiaires :

8 participants maximum

Evaluation :

A l'issue de la formation, les participants, se voient délivrer une attestation de fin de formation, validant les acquis.